

Courses du Taennchel 2019

Règlement

Art. 1 : ORGANISATEUR

La 32^{ème} édition des **Courses du Taennchel** sera organisée le **dimanche 2 juin 2019** par l'Association Sportive Ribeauvillé Athléroute (ASRA), ceci conformément à l'autorisation de la Préfecture du Haut-Rhin et à l'arrêté de la Ville de Ribeauvillé.

Art. 2 : PRESENTATION - PARCOURS

Les Courses du Taennchel se composent des 3 courses dénommées :

11 km - Montée des 3 Châteaux

22 km - Circuit des Verreries

33 km - Trail du Taennchel

Les Courses du Taennchel se déroulent en pleine nature sur un parcours balisé et empruntent essentiellement des chemins forestiers principaux et secondaires, des sentiers pédestres et des chemins viticoles (dernière partie des courses avant l'arrivée). Elles offrent de magnifiques points de vue sur la ville de Ribeauvillé, sur le vignoble, sur la plaine d'Alsace, sur le massif du Taennchel, sur les hameaux de montagne et sur les châteaux.

Les 3 courses comptent pour le Trophée des Vosges 2019 :

	Catégorie Trophée des Vosges 2019
11 km - Montée des 3 Châteaux	« Courte distance »
22 km - Circuit des Verreries	« Longue distance »
33 km - Trail du Taennchel	

→ Pour tout renseignement concernant ce trophée, veuillez contacter Jacques ADAM (06 07 06 00 03 ou president@trophee-des-vosges.com)

Caractéristiques des courses :

	Longueur (km)	Dénivelé (m D+)	Altitude mini/maxi (m)
11 km - Montée des 3 Châteaux	11,4	510	234 / 632
22 km - Circuit des Verreries	22,5	1082	234 / 725
33 km - Trail du Taennchel	33,8	1598	234 / 959

→ Les parcours des Courses du Taennchel sont consultables sur le site Internet de l'organisateur www.asraribeauville.com

♦ Art. 3 : PARTICIPATION

Les Courses du Taennchel sont des épreuves de compétition sportive ouverte aux :

- Coureurs licenciés FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass Running), FFTRI, FSCF, FSGT, FFCO, UFOLEP ou Pentathlon Moderne
- Coureurs initiés et non licenciés (sous réserve de délivrance d'un certificat médical mentionnant la « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition : voir article 5)

Courses ouvertes aux coureurs :

	à partir des catégories
11 km - Montée des 3 Châteaux	Cadets nés en 2003
22 km - Circuit des Verreries	Juniors nés en 2001
33 km - Trail du Taennchel	Espoirs nés en 1999

→ Les participants à ces épreuves le font sous leur propre et exclusive responsabilité.

◆ Art. 4 : INSCRIPTION

Inscription en ligne

→ Directement sur www.lesportif.com (accès possible depuis le site www.asraribeauville.com avec paiement des frais d'inscription et dépôt des certificats médicaux en ligne.

Inscription par courrier

→ Avec un bulletin d'inscription à imprimer depuis le site www.asraribeauville.com puis à remplir, dater, signer et envoyer **par courrier** accompagné du paiement des frais d'inscription par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'ASRA à :

Laurent MEYER 21 A rue Sainte Odile 67230 SAND
--

Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions sur www.lesportif.com aura lieu le jeudi 30 mai 2019 à 23h59.

La clôture des inscriptions par courrier aura également lieu le jeudi 30 mai 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Frais d'inscription :

Les frais d'inscription évoluent en fonction des 2 périodes ci-dessous :

	Jusqu'au 30 avril 2018 à 23h59	Du 01 mai 2018 au 30 mai 2018 à 23h59 *	Quota des inscrits
11 km - Montée des 3 Châteaux	12 €	17€	400
22 km - Circuit des Verreries	17 €	22 €	350
33 km - Trail du Taennchel	22 €	27 €	300

* Clôture des inscriptions

Toute inscription est personnelle ferme et définitive et ne peut faire l'objet ni d'un remboursement ni d'un avoir sauf sur présentation d'un certificat médical.

Les inscriptions réceptionnées après atteinte du quota ne seront plus prises en compte.

◆ Art. 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera à l'aire de départ/arrivée basée au Jardin de Ville de Ribeauvillé :

Le samedi 1er juin 2018 de 14h30 à 17h00 (veille de la course)

Le dimanche 2 juin 2018 à partir de 7h30.

Conformément au Code du Sport, l'organisateur ne pourra délivrer un dossard que sous les réserves suivantes :

LICENCIES

→ **Présenter** au moment du retrait du dossard la licence en cours de validité pour la saison 2018/2019 sauf si une copie a déjà été jointe à une inscription par courrier ou sur le site Le Sportif.com. Aucune licence d'autres disciplines sportives que celles mentionnées à l'article 3 ne peut servir à l'inscription ou au retrait du dossard.

NON-LICENCIES

→ **Délivrer** au moment du retrait du dossard l'original ou une copie d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la manifestation (donc délivrée après le 2 juin 2018) sauf si le document a déjà été joint à une inscription par courrier ou sur le site Le Sportif.com.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera selon le cas la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical pour la durée du délai de prescription.

Le transfert d'inscription et de dossard est autorisé et doit être obligatoirement signalé à l'organisateur avant la clôture des inscriptions. Toute personne transférant son dossard sans en avertir l'organisateur sera reconnu responsable notamment en cas d'accident survenu ou provoqué durant l'épreuve à ou par la personne ayant accepté le dossard.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Les dossards devront être épinglés sur le devant du maillot.

Art. 6 : ASSURANCE

L'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et celles de leurs préposés. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

◆ Art. 7 : SECURITE

Sur les passages de course pouvant potentiellement présenter un risque pour la sécurité des coureurs (voie publique ou autres voies de circulation, chemins ou sentiers délicats, etc.) l'organisateur placera un ou plusieurs signaleurs conformément à un plan et à une liste de signaleurs validés par la Préfecture du Haut-Rhin.

◆ Art. 8 : SECOURS

Les secours seront assurés par une organisation membre de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) dont un médecin présent sur le site. A noter que les secouristes pourront décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons de santé. De par sa participation en cas d'accident ou d'urgence, chaque coureur autorise implicitement les secouristes à lui prodiguer les premiers soins nécessaires et/ou à l'hospitaliser.

Art. 9 : CONSIGNE

Une consigne sera mise à disposition des coureurs à l'aire de départ/arrivée au Jardin de Ville de Ribeauvillé.

◆ Art. 10 : DEPART DES COURSES

Le départ des Courses du Taennchel se situe à l'aire de départ/arrivée au Jardin de Ville de Ribeauvillé.

Horaires de départ

9H00 :	33 km - Trail du Taennchel
9h30 :	22 km - Circuit des Verreries
10h00 :	11 km - Montée des 3 Châteaux

Instructions avant le départ (« briefing ») :

Les coureurs pourront consulter le parcours des courses sur le site de l'organisateur longtemps à l'avance. Toutefois les données des parcours (cartes, dénivelés, etc.) ainsi que des commentaires seront affichés à l'aire de départ/arrivée au « point info » le jour de la course à partir de 8h00.

De plus des instructions et consignes relatives aux difficultés du parcours, matériel recommandé, point météo, code couleur du balisage, ...) seront délivrées aux coureurs par l'organisateur (par la sonorisation de la manifestation) environ 5 mn avant chaque départ, en l'occurrence :

- 8h55 pour le 33 km - Trail du Taennchel
- 9h25 pour le 22 km - Circuit des Verreries
- 9h55 pour la 11 km - Montée des 3 Châteaux

◆ Art. 11 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour des questions de sécurité, les courses se déroulant en pleine nature, en montagne et sur un terrain pouvant être accidenté, ceci avec une météo pouvant être incertaine, il est demandé aux coureurs participant au **Trail du Taennchel** ou au **Circuit des Verreries** d'emporter le matériel suivant :

- 1 réserve d'eau (minimum 1 l pour le Trail du Taennchel et minimum 0,5 l pour le Circuit des Verreries)
- 1 couverture de survie
- 1 téléphone portable
- 1 sifflet

Selon la météo :

- Veste imperméable, vêtements chauds ou vêtements de rechange

Compte tenu de la longueur, du dénivelé et de l'altitude de la course de la **Montée des 3 Châteaux**, ainsi que de la présence d'un poste de ravitaillement et de secours à mi-course, aucun matériel n'est obligatoire.

A noter que les matériels suivants sont interdits :

- Bâtons
- Baladeurs

◆ Art. 12 : BALISAGE

Les parcours des Courses du Taennchel sont consultables à partir du site Internet de l'organisateur www.asraribeauville.com

Ces parcours seront balisés au moyen de :

- > Rubalise
- > Sciure de bois (au sol)
- > Petits panneaux directionnels de **couleur** sur piquet, au ras du sol (notamment aux changements de direction)

Course	Couleur des panneaux directionnels
11 km - Montée des 3 Châteaux	Bleu
22 km - Circuit des Verreries	Vert
33 km - Trail du Taennchel	Rouge

L'organisateur prendra un grand soin à rendre les parcours bien visibles. Il ne pourra donc pas être tenu pour responsable d'un manque d'attention et de vigilance de la part des coureurs notamment pour les chemins et sentiers en pleine nature. Le kilométrage ne sera pas indiqué.

Le passage des routes sera assuré par des signaleurs. Toutefois sur les parties du parcours empruntant la voie publique chaque participant devra se conformer au Code de la Route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Précision importante :

Aucune course ne se croise. Le Trail du Taennchel et le Circuit des Verreries se rejoignent au niveau du lieu-dit « Carrefour de la Saxermatt » et leurs parcours sont ensuite communs jusqu'à l'arrivée. Les coureurs sont appelés à être notamment attentifs au niveau du 1^{er} poste de ravitaillement et de secours où chaque course prend sa propre direction (bifurcation).

◆ Art. 13 : RAVITAILLEMENTS

Tous les postes de ravitaillement comprendront du « liquide » et du « solide ».



NOUVEAU : les points de ravitaillements ne seront plus fournis en gobelets plastiques, il conviendra à chaque coureur de s'équiper d'un récipient.

Le nombre et la localisation des postes de ravitaillement sur chaque parcours est la suivante :

	R1	R2	R3	R4	R5
	Lieu-dit « Spinnplatz »	Col du Haut de Ribeuwillé	Grande Verrerie	Lieu-dit « Spinnplatz » (idem qu'à l'aller)	Aire d'arrivée
11 km – Montée des 3 Châteaux	5,4 km	---	---	---	11,4 km
22 km – Circuit des Verreries	5,4 km	---	13,1 km	17,7 km	22,5 km
33 km - Trail du Taennchel	5,4 km	17,2 km	24,4 km	27,7 km	33,8 km

◆ Art 14 : BARRIERE HORAIRE

Aucune barrière horaire ne sera établie. Des vélos et coureurs « balais » suivront le dernier coureur de chaque course.

Toutefois, l'organisateur estime les durées de course et les horaires d'arrivée ci-dessous :

	Premier coureur	Dernier coureur
11 km - Montée des 3 Châteaux	1h00 (11h00)	2h00 (12h00)
22 km - Circuit des Verreries	2h00 (11h30)	4h00 (13h30)
33 km - Trail du Taennchel	3h00 (12h00)	6h00 (15h00)

Art 15 : ABANDON

Tout coureur abandonnant la course devra se signaler et rendre son dossard à l'organisateur (le plus facile étant de le faire auprès du signaleur bénévole le plus proche ou un point de ravitaillement sur le parcours).

◆ Art. 16 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des coureurs est assuré par un prestataire spécialisé au moyen de puces électronique intégrées aux dossards. Il n'y a pas de postes de chronométrage intermédiaires sur les parcours (uniquement à l'arrivée).

◆ Art. 17 : CLASSEMENTS

Des classements provisoires seront affichés au fur et à mesure à l'aire d'arrivée.

Des classements complets seront disponibles en soirée sur les sites Internet www.le-sportif.com et www.trophee-des-vosges.com.

Les participants ayant déposé leur adresse mail lors de l'inscription recevront l'édition électronique du journal DNA diffusée le lundi 4 juin 2018.

◆ Art. 18 : CADEAU

Chaque participant se verra remettre un cadeau inclus à l'inscription :

Une bouteille de Crémant d'Alsace à chaque inscrit au Trail du Taennchel

Une bouteille de Vin d'Alsace à chaque inscrit au Circuit des Verreries ou à la Montée des 3 Châteaux

◆ Art. 19 : RECOMPENSES - REMISE DES PRIX

Les Courses du Taennchel donnent lieu à un classement et des récompenses :

Les 3 premiers coureurs et les 3 premières coureuses de chaque course seront récompensés (classement « scratch ») ainsi que le premier coureur et la première coureuse de chaque catégorie.

Les remises de prix des 3 courses auront lieu à l'aire de départ/arrivée au Jardin de Ville de Ribeauvillé aux horaires suivants :

11h30 : Montée des 3 Châteaux

12h00 : Circuit des Verreries

12h30 : Trail du Taennchel

Pour recevoir son prix, le coureur ou la coureuse devra obligatoirement être présent(e).

Art. 20 : VESTIAIRES – DOUCHES

Des vestiaires et des douches seront mis à disposition des coureurs au Gymnase Pierre de Coubertin (à environ 500 m de l'aire de départ/arrivée, près de la Piscine des 3 Châteaux de Ribeauvillé).

◆ Art. 21 : DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 tout inscrit dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

◆ Art. 22 : DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise implicitement l'organisateur ainsi que ses partenaires et les médias à utiliser les images fixes (photos) ou audiovisuelles (vidéos) des courses sur lesquelles ils pourraient apparaître et prises à l'occasion de sa participation à la course ou à un lieu quelconque de la manifestation et ceci sans aucune contrepartie financière.

◆ Art. 23 : ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

◆ Art. 24 : ENGAGEMENT

Toute inscription et/ou participation aux Courses du Taennchel vaut prise de connaissance et acceptation du présent règlement.

Le règlement est consultable sur le site Internet de l'organisateur www.asraribeauville.com et sur le portail d'inscription Le-Sportif.Com.